



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 04/03/17 – 9H30 - à PLOUFRAGAN

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (responsable CRA), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Gwenaël DIVANAC'H (CSD 29), Ghislaine FAUVEL (responsable féminines), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Jacques SORIEUX (secrétaire général), Renan THEPAUT (président).

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 45 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 13 à 16, phase 2*
 - *Championnat féminin*
 - *Utilisation du GIRPE*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 30 mn)*
 - *Point sur le 3^{ème} tour*
 - *Point sur les féminines*
 - *Point sur l'organisation du 4^{ème} tour de N2 seniors à QUESTEMBERT*
- 3- *Retour d'expérience sur les compétitions terminées (temps alloué :30 mn)*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (07/01/17 à THORIGNE-FOUILLARD)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (4 et 5/02/17 à PLOËMEUR)*
 - *Coupe nationale des clubs Bernard Jeu (19/02/17 à PLOMEUR)*
- 4- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué :30 mn)*
 - *Interclubs régionaux (23/04/2017 à TINTENIAC)*
 - *Finales régionales par classements (30/04/2017 à PONTRIEUX)*
 - *Championnat de Bretagne (13et 14/05/2017 à QUESTEMBERT)*
- 5- *Règlements des compétitions (temps alloué : 30 mn)*
- 6- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et excuse les absents. Il remercie Alain TRICOIRE de nous accueillir à la maison des sports de PLOUFRAGAN. Il donne la parole à Michel LOMENECH pour faire le point sur les litiges du championnat par équipes.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Litiges et brûlages des journées 13 à 16, phase 2

Journée 13 du 15/01/2017 :

R1A: AC PLERIN 3 – THORIGNE-FOUILLARD TT 4

Léo POLPOT de l'AC PLERIN déclare forfait pour le double et quitte la salle car il vient d'apprendre le décès d'une amie proche.

Décision : pas d'amende infligée

Journée 14 du 22/01/2017 :

R2A: AL PLOËMEUR 2 – TA RENNES 3

Les joueurs de la TA RENNES se trompent d'adversaire et vont à GUILERS au lieu d'aller à PLOËMEUR. Se rendant compte de leur erreur, ils avertissent les joueurs de PLOËMEUR et le JA de la rencontre à 13H40. Ils arrivent à la salle de PLOËMEUR à 14H55. Conformément à l'article II.117 des règlements sportifs, pour bénéficier du délai d'une heure accordé à une équipe en retard, ils auraient dû prévenir avant 13H30. Le capitaine de l'équipe de PLOËMEUR pose des réserves sur la feuille de rencontre ; puis, celle-ci se déroule normalement et est remportée par PLOËMEUR sur le score de 12 à 2. Suite au mail envoyé par Michel KERISIT pour les avertir que la réserve sera étudiée à l'occasion de la CSR du 4 mars, le club de PLOËMEUR décide de retirer sa réserve.

Décision : le score de la rencontre est entériné.

Journée 15 du 12/02/2017 :

R1A: LANDERNEAU TT 1 – CLEGUER TT 1

Suite à l'abandon de Marc LEMERDY avant sa dernière partie, le club de CLEGUER n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

R3E: AVENIR DE RENNES 4 – THORIGNE-FOUILLARD TT 6

Le club de l'AVENIR DE RENNES informe la ligue que le JA de la rencontre a inversé le résultat du double 2 sur la feuille de rencontre et que le résultat de la rencontre est 9-5 pour THORIGNE-FOUILLARD TT et pas 10-4 comme indiqué sur la feuille. Dans un premier temps, le JA confirme qu'il n'y a pas d'erreur sur la feuille de rencontre et que le score est bien 10-4. Mais, une semaine plus tard, après avoir contacté le capitaine de THORIGNE-FOUILLARD TT, il renvoie un mail pour dire qu'il a bien inversé le score du double 2.

Décision : le score de 9-5 pour THORIGNE-FOUILLARD TT 4 est entériné.

Journée 16 du 26/02/2017 :

R1A: LANDERNEAU TT 1 – THORIGNE-FOUILLARD TT 4

La juge arbitre désignée, Martine BOULE, estimant qu'il fait trop froid dans la salle décide de repartir. La rencontre se déroule donc sans juge arbitre. A l'issue de celle-ci, les 2 capitaines expliquent ce qui s'est passé au dos de la feuille en précisant que la température était tout à fait acceptable. Le capitaine de LANDERNEAU demande que cette juge arbitre ne vienne plus les arbitrer.

Décision : la CRA fera remonter l'information à Jonathan LE GOFF, responsable de la CDA du Finistère, en lui demandant de ne plus désigner Martine BOLE pour arbitrer à LANDERNEAU.

Pour l'ensemble des journées, Michel LOMENECH signale à Joël LE DIOURON les problèmes de remplissage de feuilles qu'il a détecté pour une éventuelle suite à donner auprès des JA concernés.

Michel KERISIT informe la CSR qu'il y a eu un problème avec le juge arbitre de la rencontre de nationale 3 7 ILES TT 1 – GV HENNEBONT 3 Philippe GUENGANT. Suite à son rapport, contestable selon le club des 7 ILES TT ; celui-ci demande que ce JA ne soit plus désigné pour les arbitrer. Ce problème a été réglé par le responsable de la CDA des Côtes d'Armor.

1.2- Championnat féminin

Le conseil de ligue du mois de janvier ayant été annulé, la proposition adoptée par la dernière CSR, concernant le championnat régional féminin, n'a pu être discutée et votée.

Renan THEPAUT, qui estime que ce dossier dépasse le cadre de la commission sportive compte tenu des conséquences, a demandé à Michel KERDONCUFF, responsable du développement, et à Ghislaine FAUVEL, responsable des féminines, de faire un sondage auprès des clubs ayant des féminines, des membres du Conseil de Ligue et des responsables des 4 comités afin de faire des propositions d'ordre plus général au prochain conseil de ligue du 6 mai.

Les quelques réponses parvenues à la ligue et portées à la connaissance de la CSR font apparaître un avis globalement défavorable aux propositions faites dans ce sondage.

Michel KERIST informe la CSR que le club de LANDERNEAU l'a interrogé sur la possibilité de créer une équipe féminine qui jouerait avec plusieurs mutées et qui démarrerait en pré-nationale, voire directement en nationale. Il s'interroge également sur la possibilité de monter en nationale 3 en 2^{ème} phase tout en continuant à jouer avec plusieurs mutées. Conformément à l'article II.111 des règlements sportifs, il est possible de créer une équipe avec plusieurs mutées en pré-nationale (dernière division existante). Pour le reste, Michel KERISIT a interrogé la Féd sur l'application de cet article de règlement, et notamment sur la possibilité de monter en nationale 3 en 2^{ème} phase avec 2 mutées.

Michel KERISIT fait le point sur le nombre potentiel d'équipes qu'il pourrait y avoir en pré-nationale pour la 1^{ère} phase de la saison prochaine. Compte tenu de la forte probabilité qu'il n'y ait pas de descentes de nationale 3 à la fin de la saison, il y aurait au mieux 6 équipes en pré-nationale en supposant que LANDERNEAU crée bien son équipe. De plus, sur ces 6 équipes, 3 d'entre elles n'ont pas la possibilité d'aligner 4 joueuses.

Compte tenu de ces différents éléments, la CSR décide, à l'unanimité, de maintenir sa proposition lors du prochain conseil de ligue, à savoir : suppression du championnat régional féminin, autorisation pour les féminines de jouer en championnat masculin dans la limite de 2 joueuses par équipe sauf en pré-nationale, organisation à chaque phase d'une compétition pour désigner parmi les clubs intéressés l'équipe qui montera en nationale 3 dames.

1.3- Utilisation du GIRPE

Michel KERISIT fait part à la CSR du sondage effectué par Patrick ROYER sur l'utilisation du GIRPE, lors des 2 premières journées de la 2^{ème} phase, en championnat national. Il en ressort qu'environ 1/3 des rencontres ont été gérées sur GIRPE et que l'un des freins à l'utilisation de GIRPE est la mise à disposition du matériel informatique par le club.

A ce sujet, la ligue est en train d'étudier la possibilité d'équiper les clubs évoluant en national et en régional en matériel informatique.

Michel KERISIT précise qu'il n'a pas reçu de réponse au mail qu'il avait envoyé à Jean-Luc GUILLOT sur le sujet.

2- CRITERIUM FEDERAL

2.1- Point sur le 3^{ème} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)
A l'issue du 3^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Seniors dames : 5 joueuses prévues, 3 présentes (2 forfaits excusés)
A l'issue du 3^{ème} tour : 3 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 24 joueurs prévus, 24 présents
A l'issue du 3^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Juniors filles : 16 joueuses prévues, 15 présentes (1 forfait excusé)
A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 1 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 24 présents
A l'issue du 3^{ème} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Cadettes : 16 joueuses prévues, 16 présentes
A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 1 descente de régionale

Minimes garçons : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)
A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Minimes filles : 16 joueuses prévues, 15 présentes (1 forfait non excusé)
A l'issue du 3^{ème} tour : 0 descente de nationale 2, 2 descentes de régionale

Benjamins : 24 joueurs prévus, 24 présents
A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Benjamins : 12 joueuses prévues, 12 présentes
A l'issue du 3^{ème} tour : 1 descente de nationale 2, 4 descentes de régionale

Eric DUCOS précise que l'horaire de début de compétition pour les seniors dames a été retardé à 10H30 puisqu'elles n'étaient que 3.

Il informe aussi la CSR qu'il a été obligé de reprendre l'attribution des points aux jeunes féminines du Finistère sur ce tour. En effet, le comité avait attribué à toutes les catégories des points juniors. Il rappelle que, même si une poule unique est organisée, il faut faire un classement par catégorie et attribuer aux joueuses les points correspondants à leur catégorie.

Conformément à la décision prise par la dernière CSR, le 4^{ème} tour de régionale benjamins-minimes aura lieu sur 2 sites dans le Morbihan. Les benjamins joueront à LORIENT et les minimes à CLEGUER.

2.2- Point sur les féminines

Les tableaux jeunes filles devraient être complets au 4^{ème} tour et les seniors dames devraient être 5.

Michel KERISIT fait part à la CSR de l'appel téléphonique d'Hubert MESSE, père de Maëlys qui est poussine et qui est inscrite au critérium fédéral. Au 1^{er} tour, Maëlys a joué en départementale et est montée en régionale au 2^{ème} tour. Elle est redescendue en départementale pour le 3^{ème} tour. Sur ce tour, faute d'un nombre suffisant de joueuses, une poule unique a été organisée par l'Ille et Vilaine sans autre benjamine. Compte tenu de la trop grande différence d'âge avec les autres joueuses, son père a préféré qu'elle ne joue pas. Toutefois, elle remontera en régionale benjamins pour le 4^{ème} tour. IL souhaiterait mettre en place pour la régionale benjamins une formule à la carte sans règles trop strictes en autorisant 16 joueuses au maximum. Cela aurait permis à sa fille de se maintenir en régionale à l'issue du 2^{ème} tour. Compte tenu du nombre restreint de benjamins participant au critérium fédéral et du fait que certains comités ont plusieurs benjamins en départementale, la CSR ne souhaite pas donner suite à cette idée.

Elle décide de maintenir le nombre de joueuses actuel dans les tableaux de régionale féminine la saison prochaine.

Michel KERISIT interroge la CSR sur le 2^{ème} volet du sondage de Michel KERDONCUFF, à savoir l'autorisation pour les filles de jouer en garçons au niveau départemental.

Après discussion, la CSR décide de faire la proposition suivante au prochain conseil de ligue : autorisation pour les féminines de jouer dans les divisions masculines au niveau départemental. Cette autorisation ne serait en aucun cas une obligation pour les comités. Ça sera à chaque département de prendre sa décision en fonction du nombre de joueuses qui évolueront à ce niveau dans chaque catégorie. En tout état de cause, un classement particulier des féminines devra être établi dans chaque catégorie et les points correspondants devront leur être attribués, ceci afin de déterminer la joueuse montante à chaque tour. Il serait également souhaitable d'harmoniser, dans les 4 comités, le nombre de points attribués aux féminines (grille unique quel que soit le nombre de joueuses).

2.2- Point sur l'organisation du 4^{ème} tour de N2 seniors à QUESTEMBERT

La compétition se déroulera sur 16 tables dans la salle principale avec des aires de jeu de 11.5 m sur 6 m.

Il n'y aura pas de tables d'échauffement, la salle annexe étant indisponible.

Le juge arbitre sera Gérard LE PAPE, le DE chargé du SPID Bernard CHAPALAIN et le responsable des arbitres Jean-Luc POTDEVIN.

Il y aura 24 arbitres, 15 du Morbihan et 3 de chacun des 3 autres comités.

3- RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES COMPETITIONS TERMINEES

3.1- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise du 07/01/2017 à THORIGNE-FOUILLARD

André PANNETIER étant absent, Michel KERISIT fait le point sur cette épreuve.

La compétition s'est déroulée dans de bonnes conditions dans la salle de THORIGNE-FOUILLARD grâce à la bonne organisation du club local.

Hélas, comme c'était prévisible, seuls les départements du 22 et du 35 étaient représentés. De ce fait, le nombre d'inscrits était relativement restreint. Mais, pour voir le bon côté des choses, cela a permis de tenir l'horaire sans problème et de passer plus de temps au vin d'honneur.

Néanmoins, si le « corpo » ne repart pas dans le 29 et le 56, il faudra surement revoir le roulement entre les 4 comités pour l'organisation de cette épreuve. Comme elle doit avoir lieu dans le 22 la saison prochaine, cela laisse un peu le temps de voir venir.

3.2- Coupe et championnat de Bretagne vétérans du 4 et 5/02/2017 à PLOËMEUR

Marie-Claude PENNEC étant absente, Michel KERISIT fait le point cette épreuve.

La compétition s'est déroulée dans d'excellentes conditions dans la salle de PLOËMEUR grâce à la très bonne organisation du club local.

Une nouvelle fois, malgré les repêchages, tous les tableaux que ce soit en coupe ou en championnat, étaient incomplets.

Il y a eu plusieurs forfaits de dernière minute, excusés ou pas ; et nous avons fait part d'une certaine bienveillance en n'infligeant qu'une amende. Pour l'anecdote, 2 joueurs sont d'abord allés à PLOMEUR dans le Finistère, avant de se rendre compte de leur erreur et de venir à PLOËMEUR. Bien entendu, ils sont arrivés trop tard pour pouvoir participer à la compétition.

Ces absences ont débouché sur de nombreuses poules de 2 joueurs, ce qui est un peu dommage. Il faut privilégier les poules de 3 ou 4 joueurs quitte à refaire les poules au dernier moment, ce qui n'est pas un problème avec le SPID déconnecté. Dans le tableau V3 messieurs, c'est bien 6 poules de 4 joueurs qui sont prévus et non 8 poules de 3 joueurs. Le JA étant parti sur 8 poules pour déboucher sur un tableau complet, il y avait 4 poules de 2 joueurs.

3.3- Coupe nationale des clubs Bernard Jeu du 19/02/2017 à PLOMEUR

Gwenaël DIVANAC'H étant absent, Michel KERISIT fait le point sur cette épreuve.

Il y avait 4 équipes inscrites au départ ; mais, suite à un forfait de dernière minute, il n'en restait plus que 3.

Nous avons tout de même décidé de maintenir cette compétition car, à priori, toutes les équipes paraissaient intéressées par la qualification à la phase nationale ; et qu'il n'y aura sans doute qu'une place pour la Bretagne.

Les 3 équipes se sont rencontrées dans une poule unique avec une rencontre le matin et deux rencontres l'après-midi. L'horaire prévu a été modifié en conséquence.

On peut adresser un grand merci au club de PLOMEUR pour avoir, malgré tout, assuré l'organisation de cette épreuve.

4- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

4.1- Interclubs régionaux du 23/04/2017 à TINTENIAC

Les résultats des interclubs départementaux du 22, du 29 et du 56 sont arrivés à la ligue. Michel KERISIT se charge de réclamer ses résultats au 35.

Les courriers seront envoyés aux équipes qualifiées dans la semaine du 13 au 17 mars avec une réponse demandée pour le 31 mars.

Le JA de la compétition sera Vincent GOUSSET et le délégué sera Bernard CHAPALAIN.

Michel KERISIT se charge de contacter le club pour faire le point avec eux sur l'organisation, notamment au niveau du nombre de tables à installer et des coupes à fournir.

4.2- Finales régionales par classements du 30/04/2017 à PONTRIEUX

Michel KERISIT demande aux 4 comités de transmettre à la ligue, dans la semaine suivant la compétition (semaine du 6 au 10 mars), les résultats complets de leurs finales départementales qui ont lieu le 5 mars. Il insiste sur le fait qu'il souhaite avoir le classement intégral avec tous les participants, ce qui facilitera le calcul des quotas et la désignation des remplaçants.

Les courriers seront envoyés aux joueuses et joueurs qualifiées dans la semaine du 20 au 24 mars avec une réponse demandée pour le 7 avril.

Le JA de la compétition sera Pierre SALAUN et le délégué sera Alain GUENET.

Michel KERISIT se charge de contacter le club pour faire le point avec eux sur l'organisation, notamment au niveau du nombre de tables à installer et des coupes à fournir.

4.3- Championnat de Bretagne des 13 et 14/05/2017 à QUESTEMBERG

Renan THEPAUT, Jacques SORIEUX et Michel KERISIT se sont déplacés à QUESTEMBERG le 31 janvier pour une première réunion préparatoire.

L'épreuve se déroulera dans 2 salles séparées par un hall. La salle principale comportera 16 tables le samedi et 12 tables le dimanche, avec un passage à 4 tables au moment de la pause méridienne. La salle annexe comportera 8 tables le samedi et 4 tables d'échauffement le dimanche. Les aires de jeu feront au minimum 11m par 5.5m. Les aires de jeu réservées aux handisports, le dimanche, seront les 4 plus proches du hall, de façon à permettre un accès direct par le hall. L'horaire général sera le même que celui de l'année dernière avec, bien entendu, les aménagements nécessaires pour tenir compte du nombre de joueurs effectivement présents.

Michel KERISIT précise que, n'ayant pas eu le temps d'aller voir la salle à l'occasion de la réunion préparatoire, il se déplacera à QUESTEMBERG, à l'occasion du 4^{ème} tour de critérium fédéral de N2 pour la voir.

Le JA de la compétition sera Bernard CHAPALAIN et le délégué sera Michel KERISIT.

La table d'arbitrage sera composée, outre le JA, de Joël LE DIOURON (JA adjoint), de François SOUBEN et Cyprien LE PENHER (directeurs des épreuves), et de Jean-Luc POTDEVIN (responsable des arbitres).

Les résultats seront remontés en direct sur le site de la ligue par Bernard CHAPALAIN et Eric DUCOS.

Michel KERISIT fait le point sur les qualifiés d'office dans les différentes catégories et souligne deux problèmes qui se pose en benjamins et benjamines. Les résultats des mini-com's, qui est une compétition de 1^{ère} phase, n'apparaissent pas dans le classement officiel de la 2^{ème} phase car la compétition a eu lieu trop tard au mois de décembre. On les retrouve dans la situation mensuelle du mois de février. Dans le même ordre d'idée, une poussine d'Ille et Vilaine ne bénéficie pas, dans son classement officiel de la 2^{ème} phase, des points qu'elle aurait dû marquer à l'occasion du 1^{er} tour du circuit des jeunes du mois de novembre, grâce à ses victoires sur 3 poussins qui possédaient une licence promotionnelle à l'époque. Depuis, ces 3 poussins ont disputé les interclubs départementaux au mois de janvier et leurs licences sont passés en traditionnelles. Du coup, les 9 points que cette poussine aurait dû marquer en 1^{ère} phase lui ont été crédité dans son classement mensuel de février. Michel KERISIT propose donc à la CSR de tenir compte de ces manquements pour établir la liste des qualifiés d'office en benjamins et en benjamines. La CSR entérine cette proposition et valide la liste des qualifiés d'office.

Michel KERISIT enverra aux 4 comités la liste des qualifiés d'office avant les championnats départementaux. Il demande aux 4 responsables de CSD d'essayer de savoir, à l'occasion de cette compétition, si les qualifiés d'office dispensés de la participation au championnat départemental participeront au championnat de Bretagne ou pas. Il leur demande également d'envoyer à la ligue les résultats de leurs championnats départementaux dans la semaine suivant la compétition (semaine du 3 au 7 avril).

Les courriers seront envoyés aux joueuses et joueurs qualifiés dans la semaine du 10 au 14 avril avec une réponse demandée pour le 26 avril.

5- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

Michel LOMENECH demande à revenir sur le règlement du championnat par équipes entériné lors de la dernière CSR pour modifier quelques points de détail. La CSR adopte ces changements.

Michel KERISIT propose à la CSR de revoir quelques règlements. Il s'agit essentiellement de les mettre à jour par rapport à des décisions qui ont déjà été prises ; et de reformuler certains articles pour les rendre plus clairs.

Concernant le championnat de Bretagne individuel, Michel KERISIT propose un changement dans la désignation des qualifiés d'office. En effet, compte tenu des problèmes rencontrés cette saison en benjamine et en benjamin et relatés plus haut, il propose de tenir compte du classement mensuel de février pour désigner les qualifiés d'office. La CSR adopte cette proposition à l'unanimité. Celle-ci sera soumise à l'approbation du prochain conseil de ligue.

Concernant le championnat de Bretagne vétérans, Michel KERISIT souhaite préciser les choses dans l'organisation sportive pour éviter qu'il y ait des poules de 2 joueurs comme cette année. La CSR adopte les modifications à l'unanimité.

Concernant le championnat de Bretagne sport dans l'entreprise, le règlement n'avait pas été mis à jour depuis un moment. Michel KERISIT l'a donc actualisé. La CSR adopte les modifications à l'unanimité.

Concernant le règlement des tournois, Michel KERISIT souhaite préciser les choses, notamment dans le cas où il y a 2 demandes de tournois pour le même jour. La CSR adopte les modifications à l'unanimité.

Concernant les interclubs régionaux, il s'agit d'une simple mise à jour pour tenir compte des décisions prises par le comité directeur de la ligue la saison dernière. La CSR adopte les modifications à l'unanimité.

Concernant le trophée Burgiard, compte tenu des problèmes rencontrés l'année dernière, Guinal BREST propose de supprimer les interdictions faites à certains joueurs de participer et d'autoriser tout le monde à participer. La CSR adopte cette proposition à l'unanimité et souhaite que le nouveau règlement soit mis en place dès cette saison. Le prochain conseil de ligue n'ayant lieu que le 6 mai, Michel KERISIT va demander leur accord aux membres du conseil de ligue par mail.

Ces différents règlements, annotés des modifications en rouge, figure en annexe du présent compte rendu.

6- **QUESTIONS DIVERSES**

André PANNETIER a demandé à Michel KERISIT de faire valider par la CSR l'annulation de la finale régionale par équipes corpo qui devait avoir lieu à FOUESNANT. Elle n'a plus lieu d'être puisque seuls les comités 22 et 35 ont un championnat par équipes. Elle sera éventuellement organisée dans les Côtes d'Armor. La CSR est d'accord avec cette proposition et il reste à prévenir le club de FOUESNANT.

La prochaine réunion de la CSR aura lieu le 22 avril 2017 à HENNEBONT.

Fin de la réunion : 12h45.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT